



Service Promotion de la Santé à l'École
Centre de santé d'Anderlecht
21 Rue d'Aumale
1070 Anderlecht
02 526 85 30

28/08/2023

Chers parents,

Nous espérons que la rentrée s'est bien passée et souhaitons à votre enfant de s'épanouir dans cette année scolaire.

A chaque école, est attribué un binôme infirmière/médecin du service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) d'Anderlecht (voir coordonnées ci-dessous) ; ce binôme a plusieurs missions :

1. Réaliser des **bilans de santé** (visite médicale **obligatoire**) de vos enfants tous les deux ans :

- 1^{ère} maternelle : **cette année, seule la vue sera vérifiée chez vos enfants**, cela se fera dans les locaux de l'école.

- 3^{ème} maternelle : une visite médicale complète est programmée (évaluation de la croissance, test de la vue et de l'audition, examen médical) pour laquelle nous vous demandons **d'accompagner votre enfant au Centre de santé** (un rendez-vous vous sera fixé) ; de plus en troisième maternelle, l'école, les Services PMS et le PSE, se réunissent 2x/an pour discuter des éventuelles difficultés d'apprentissages observées chez certains enfants. Si tel est le cas, nous effectuerons si nécessaire une évaluation de la maturation neuromotrice de votre enfant et réfléchirons avec vous, lors de la visite médicale, aux actions à mettre en place afin d'aider au mieux votre enfant.

- 2^{ème} primaire : visite médicale complète au centre accompagnée de l'institutrice/eur.

- 4^{ème} primaire : seule la vue sera vérifiée chez votre enfant, cela se fera dans les locaux de l'école.

- 6^{ème} primaire : visite médicale complète au centre accompagnée de l'institutrice/eur.

Lors de ces visites médicales (et aussi sur RV le mercredi après-midi), les **vaccinations** vous seront proposées gratuitement selon le calendrier de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Veuillez bien transmettre lors des visites le carnet de santé ou tout autre document attestant des vaccinations de votre enfant

2. Participer aux **projets de santé** mis en place par la FWB en collaboration avec des partenaires (PMS, Ecole,..) comme des animations sur l'alimentation, l'hygiène, l'estime de soi, la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), les écrans, etc...

3. Informer et prendre les mesures nécessaires pour **éviter la propagation des maladies contagieuses** à l'école (par exemple méningite bactérienne, rougeole,..). Aussi nous vous demandons de bien informer l'école si votre enfant venait à tomber malade.

Nous restons par ailleurs à votre disposition que vous souhaitiez avoir plus d'information ou nous rencontrer, avec ou sans votre enfant.

Vous trouverez également ci-jointe une information concernant le **Plan fédéral d'urgence nucléaire** ; veuillez la lire attentivement et nous contacter le cas échéant.

Votre équipe PSE